



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 785

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Monsieur le Premier ministre, vous en conviendrez aisément avec moi, les deux dernières réponses ministérielles, après que les banlieusards ont été laissés sur les quais, nous ont laissés sur notre faim. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le service minimum dans les services publics, notamment dans les transports, est une nécessité nationale - que vous traitez pourtant d'un revers de main, monsieur Gayssot.

M. Laurent Dominati. Exactement.

M. Jacques Myard. Qu'il me soit permis de revenir sur la sécurité, la première de nos libertés, messieurs du Gouvernement, je vous le rappelle. N'est-il pas étrange que les statistiques du ministère de l'intérieur ne soient pas encore publiées ? Pourquoi ce silence, alors qu'il nous revient que l'insécurité et la délinquance ont augmenté de 3,3 % ces huit derniers mois ? Quelle est cette coupable négligence ? Volonté délibérée (Protestations sur les bancs du groupe socialiste) ou incapacité à résoudre le problème, monsieur le Premier ministre ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, ministre de l'intérieur par intérim.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, ministre de l'intérieur par intérim. Monsieur le député, le Gouvernement a engagé sur le thème de la sécurité une action qui s'est traduite notamment, après Villepinte, par des mesures concrètes.

D'abord, par la signature de contrats locaux de sécurité: 120 sont déjà conclus avec les collectivités locales, 400 sont en préparation.

M. Yves Nicolin. Baratin !

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, ministre de l'intérieur par intérim. Le travail sur la sécurité doit être conduit à la fois par les élus locaux, par les services de police et de gendarmerie et par tous les partenaires qui travaillent sur le plan local. En tant que maire, je crois que vous partagez ces préoccupations. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce n'est pas la question !

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, ministre de l'intérieur par intérim. L'action du Gouvernement s'est traduite ensuite par un renforcement des dispositifs de sécurité dans les transports: des compagnies de sécurité y ont été placées. Je réunirai prochainement les directeurs départementaux de sécurité publique ainsi que les préfets de police de façon qu'une action effective soit menée dans les prochains mois.

La volonté du Gouvernement, monsieur le député, est bien de garantir et de préserver, je le confirme, la sécurité de nos concitoyens car elle est indispensable, en particulier dans les quartiers qui connaissent le plus de difficultés. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 785

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 7 octobre 1998, page 5953

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 octobre 1998